

SEANCE DU 30 septembre 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	12

L'an deux mille vingt, le 30 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MARQUET Bénédicte
PEREIRA Julien
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
REUTER Olivier
SIVÉC Jean

LISTE DES ABSENTS :

BRUN Jérôme

MENEGHIN Gaël

THILL Céline

Procuration de Gaël MENEGHIN à Bénédicte MARQUET

Procuration de Céline THILL à Isabelle OGER

Procuration de Jérôme BRUN à Philippe GUINDT

Objet : 2020 – 514 Adhésion à la convention constitutive de groupement de commande du département de la Moselle pour l'achat d'électricité

Le Maire rappelle que le coût annuel pour la commune en électricité se situe entre 18 000 et 20 000 EUR. Etant dessous des seuils fixés, il est possible de conserver le TRV pour le tarif bleu et la seule opportunité envisageable serait de bénéficier du tarif jaune ou du tarif vert ce qui n'est actuellement pas possible.

Ainsi, l'adhésion à la convention constitutive de groupement de commande du département de la Moselle pour l'achat d'électricité ne présente aucun intérêt pour la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité contre cette adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 03/10/2020

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 03/10/2020

Le Maire,